

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® HY 5726 BD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	21.03.2023	400001009642	29.07.2019
			Date de la première version publiée:
			23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

anhydride hexahydrométhylphthalique
anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique
anhydride tétrahydrométhylphthalique

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
anhydride hexahydrométhylphthalique	25550-51-0 247-094-1 607-241-00-6 01-2119510879-29	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 50 - < 70
anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique	85-42-7 201-604-9 607-102-00-X 01-2119486666-21	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
anhydride tétrahydrométhylphthalique	11070-44-3 234-290-7 607-240-00-0 01-2119488054-36	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
1-méthylimidazole	616-47-7 210-484-7 613-035-00-7 01-2119979544-23	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361d Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 144 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 400 mg/kg	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	21.03.2023	400001009642	29.07.2019
			Date de la première version publiée:
			23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5726 BD

Version 2.0 Date de révision: 21.03.2023 Numéro de la FDS: 400001009642 Date de dernière parution: 29.07.2019
Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Précautions pour le stockage : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-méthylimidazole	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,42 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique	Eau douce	90,5 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	9,05 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10000 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,445 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,044 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,801 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	20 mg/kg
anhydride tétrahydrométhylphthalique	Eau douce	2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,2 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5726 BD

Version 2.0 Date de révision: 21.03.2023 Numéro de la FDS: 400001009642 Date de dernière parution: 29.07.2019
Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,79 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	46,6 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	4,66 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	0,699 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	11,5 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
1-méthylimidazole	Eau douce	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	590 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	6,95 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,695 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	1,26 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: env. 145 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: env. 1,17 - 1,2 (20 °C)
Densité	: env. 1,17 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

octanol/eau

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 70 mPa,s (25 °C)**9.2 Autres informations**

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**anhydride hexahydrométhylphthalique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4 040 mg/kg
Méthode: Autres lignes directrices
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.100 mg/m3
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

1-méthylimidazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1 144 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 144 mg/kg

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 400 - 640 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 400 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 h
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : Autres lignes directrices
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : non

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant léger pour la peau
Méthode : OPPTS 870.2500
Résultat : irritation légère

1-méthylimidazole:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****anhydride hexahydrométhylphthalique:**

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 30 s
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Autres lignes directrices
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Corrosif

1-méthylimidazole:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****anhydride hexahydrométhylphthalique:**

Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Dermale
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	: non

Type de Test	: voir texte créé par l'utilisateur
Voies d'exposition	: Inhalation (vapeur)
Espèce	: Humain
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Voies d'exposition	: Voies respiratoires
Espèce	: Humain
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Lymphocytes humains Activation du métabolisme: avec ou sans activation
-----------------------	---

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

1-méthylimidazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test du micronoyau
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules
de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Toxicité pour la reproduction**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 100, 300 and 1000 mg/kg bo
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: Aucune réaction secondaire.
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction
Pas toxique pour la reproduction

1-méthylimidazole:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur
- Evaluation base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 100 mg/kg
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 6 Weeks
Nombre d'expositions	: one daily
Dose	: 0, 100, 300, 1000 mg/kg
Groupe de contrôle	: oui
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
BPL	: oui
Organes cibles	: Système respiratoire, Estomac

1-méthylimidazole:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 90 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Dose	: 10,30,90 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1 000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non

NOEC : 1 000 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

NOEC : 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 90,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 70,3 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 46,9 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 370 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 68 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : IC20 : 9,33 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1-méthylimidazole:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 - < 215 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 267,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 202,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 1 050 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 24 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.
BPL: oui
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,3 min (20 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

1-méthylimidazole:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 - 10 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Type de Test: aérobique

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Inoculum: boue activée
Concentration: 40 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 79 %
Durée d'exposition: 60 d
Méthode: ISO

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 4,73

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -4,14 (20 °C)
Méthode: QSAR

log Pow: -0,31 (20 °C)
Méthode: QSAR

log Pow: 1,59 (20 °C)
Méthode: QSAR

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,38 - 2,51 (25 °C)
pH: 6
Méthode: QSAR

1-méthylimidazole:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,19 (25 °C)
pH: 9,25 - 9,85
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****1-méthylimidazole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 27
Méthode: Méthode de calcul

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	21.03.2023	400001009642	29.07.2019
			Date de la première version publiée:
			23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
-----------	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: anhydride hexahydrométhylphthalique anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 51, 66bis, 66
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 5726 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.07.2019
2.0	21.03.2023	400001009642	Date de la première version publiée: 23.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.